

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	12 (1904)
Heft:	10
Rubrik:	Société militaire sanitaire suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

données par d'autres membres et vivement applaudies.

A 5 h. 45, nous nous sommes dirigés du côté de la gare pour reprendre les trains qui devaient nous ramener dans nos foyers.

Après avoir bu le coup de l'étrier au buffet de la gare de Palézieux, nous nous serrâmes la main en nous disant adieu et au revoir à l'année prochaine.

Telle fut cette journée, dont chacun gardera un bon et agréable souvenir, tout en ayant la satisfaction d'avoir lié connaissance avec de bons et sincères amis.

X***.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Le cours central organisé à Bâle aura lieu du 6 au 13 novembre. L'entrée aura donc lieu le dimanche 6 et non le samedi 5, comme cela avait été annoncé primitivement.

Une erreur s'est glissée également dans le texte du dernier numéro. Nous prions nos lecteurs de lire page 70, première ligne :

« Ne faire partie ni de l'Elite ou de la Landwehr. »

La correction a été du reste communiquée de suite à Messieurs les présidents des diverses sections romandes.

Le Comité central de l'Alliance des Samaritains avise que les cotisations seront prises sous peu par remboursement postal.

L'adresse actuelle de M. Louis Cramer est 27, Zurichbergstrasse, Zurich.

SOCIÉTÉ MILITAIRE SANITAIRE SUISSE

Procès-verbal de l'Assemblée des délégués.

Séance tenue dans la salle du Conseil communal de Lucerne

le dimanche 15 mai 1904.

Présidence de M. EDOUARD POULY, Président central.

(Suite et fin.)

MM. *Labhart* et *Dürr*, de Bâle, parlent dans le même sens et font remarquer que leur section a déjà un tableau semblable dans la dite caserne de Bâle, et que ce n'est pas par celui-ci qu'ils font le plus de recrues dans le sein de leur société (section), mais bien en faisant de la réclame auprès des jeunes et ceci en prenant la cause à cœur les uns et les autres.

M. *Genton* retirant sa proposition, il est passé à la votation.

La proposition de la section de Lucerne est acceptée et on laisse au Comité central le soin d'élaborer ce tableau.

N° 11. St-Gall. Après avoir entendu le développement de la proposition de cette section par M. J. Kreiss, sergent, M. Zimmermann (Bâle) demande au délégué de Saint-Gall s'il s'agit du rapport annuel du Comité central et du procès-verbal de l'assemblée des délégués, ou du rapport de toutes les sections, qui doivent être imprimés en français et en allemand, ce qui entraînerait trop de frais. Il y a lieu d'être fixé avant de prendre une détermination.

Le délégué de Saint-Gall explique qu'il s'agit seulement du rapport annuel du Comité central ainsi que du procès-verbal de chaque assemblée des délégués, mais, bien entendu,

moyennant gratification au traducteur.

Ensuite de cette explication, l'assemblée accepte cette proposition et le Comité central la mettra à exécution.

N^o 12. Liestal. M. G. Bieder, infirmier, développe un long mémoire relatif aux travaux de concours de sections, ensuite duquel le président central, au nom de son comité, propose de renvoyer cette proposition à la prochaine assemblée des délégués à Glaris, car la discussion serait pour aujourd'hui trop grande et peut-être sans fin.

M. le colonel *Isler* dit qu'il serait préférable, pour étudier la question sur tous les points, de nommer tout d'abord une Commission qui se composerait de membres de sections et tiendrait au courant du suivi le jury qui donnerait toujours ses conseils, car sa compétence s'étend plutôt du côté technique; le jury ne devrait pas, comme le vœu vient d'en être émis, faire partie de la Commission, ceci rentrant dans la compétence des membres des sections, entr'autres des sous-officiers.

M. Labhart trouve effectivement les paroles de M. le colonel Isler bien-fondées; le jury est plus à même de juger au point de vue technique.

M. Dürr fait remarquer que cette proposition n'est pas une question nouvelle à l'ordre du jour, mais qu'elle a déjà été soulevée il y a quelques années et qu'elle fut même l'objet d'une étude très sérieuse. Le Comité central de l'époque, qui était à Hérisau, avait, après une étude approfondie, adressé une circulaire aux

sections, qui devaient répondre soit affirmativement, soit négativement. La proposition fut rejetée à une forte majorité.

A titre de renseignement, le même orateur fait remarquer que le nombre de huit hommes par section qui devraient prendre part à ces concours serait trop grand pour certaines sections, relativement à d'autres. Outre cela, ce sont des dépenses énormes autant pour les sections que pour la caisse centrale, ce dont on ne se doute pas.

M. Schärer (Wald-Rüti) est d'accord avec ce que vient de dire M. Dürr en ce qui concerne le nombre d'hommes. Le chiffre devrait être réduit à 4 au lieu de 8.

M. Zimmermann trouve que la question est l'objet d'une trop grande étude, que l'on entre trop dans les détails sans solution et qu'il y a lieu de renvoyer la chose au Comité central pour étude.

M. le colonel *Isler* trouve également que cette proposition est l'objet d'une grande et sérieuse étude et qu'elle doit, comme il vient déjà de le dire, être étudiée par une Commission nommée par le Comité central à qui toute latitude serait laissée. Cette Commission rapporterait à la prochaine assemblée des délégués, à Glaris.

L'assemblée admet à l'unanimité ce dernier vœu émis par M. le colonel Isler, c'est-à-dire de renvoyer au Comité central la question pour étude et de passer à l'ordre du jour.

N^o 13. Wald-Rüti. M. J. Schärer, sergent, développe la proposition émanant de sa section concernant les

moyens de mieux soutenir financièrement les sections.

Après une courte discussion cette proposition est rejetée à une forte majorité par l'assemblée, vu les petits moyens dont dispose la caisse centrale.

N° 14. 1^e *Comité central.* Celui-ci donne tout d'abord connaissance d'une lettre émanant de M. le colonel Dr Murset, médecin en chef, à Berne, relative au « Fonds de secours » d'après laquelle il ne nous est pas conseillé de mettre à exécution, pour le moment, le projet d'élaboration d'un tel Fonds. « Le nouveau projet d'organisation militaire prévoit pour les soldats sanitaires l'obligation de prendre part à des exercices du service sanitaire en dehors du service militaire ; il est évident que si ce projet se réalise, les participants à ces exercices seront assurés, d'après la loi, sur l'assurance militaire. »

Après une courte discussion et avoir entendu l'opinion de MM. le colonel Isler et du fourrier Vogt, de Bienne, l'assemblée adopte la proposition faite par le Comité central, c'est-à-dire d'abandonner la création d'un Fonds de secours dans notre société, soit de revenir de la décision prise en assemblée des délégués, à Lausanne, le 41 mai 1902.

2^e M. Wytténbach, sergent, rapporte au nom du Comité central en ce qui concerne les insignes votés à l'assemblée du 41 mai 1902 également. Il fait remarquer que pour la caisse centrale c'est une dépense trop élevée, chose que l'on peut vérifier dans le livre de caisse, et en somme cet insigne n'est d'aucune utilité et n'a,

pour ainsi dire, pas sa raison d'être dans le sein d'une société militaire où le port de l'uniforme est autorisé, ce qui démontre suffisamment ce que nous sommes !!

M. Labhart (Bâle) trouve en effet que les frais occasionnés pour la confection de ces insignes sont trop élevés pour la caisse centrale comme il a pu s'en convaincre lui-même par les livres. Cependant le port des insignes et la confection de ceux-ci pourraient être encore maintenus, mais aux frais des sections et pour les civils seulement.

M. J. Schärer (Wald-Rüti) propose au contraire d'abolir complètement cet insigne inutile sur un uniforme militaire et étant donné les petites ressources dont disposent les caisses des sections.

L'assemblée revient donc de la décision prise le 41 mai 1902 et adopte à l'unanimité la proposition du Comité central telle qu'elle a été présentée, c'est-à-dire d'abolir le port d'un insigne.

N° 15. M. le colonel Dr Isler, instructeur en chef des troupes sanitaires à Bâle; le lieut.-colonel Dr W. Sahli, chef du service sanitaire des secours volontaires à Berne, et E. Nather, sergent à Degersheim, sont acclamés membres d'honneur, à l'unanimité, pour leur dévouement et les services rendus à la Société, les deux premiers sur la proposition du Comité central, et le dernier sur la proposition de la section de Bâle (M. Labhart).

M. E. Siegenthaler (Genève), remercie sincèrement le Comité central d'avoir songé à fonder une section

genevoise de la Société militaire sanitaire suisse à laquelle ils sont fiers d'appartenir. Tous leurs efforts, dit-il, tendront à marcher fièrement dans la noble cause que l'association poursuit, à conserver les meilleures relations avec les sections comme avec le Comité central avec qui la section de Genève est heureuse de marcher la main dans la main.

Il est porté connaissance aux sections par le secrétaire Delacrausaz que la section de Soleure s'est retirée du giron jusqu'à nouvel avis. Par contre, c'est avec un grand plaisir que nous apprenons la fondation d'une nouvelle section à Lugano. Donc bientôt, espérons-le, nous aurons le privilège de posséder parmi nous une section tessinoise ou si vous préférez une section de langue italienne.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, M. le président lève la séance à 10 h. 35.

Au nom du Comité central et de l'Assemblée des délégués:

*Le Secrétaire, Le Président,
P. DELACRAUSAZ. E. POULY.*

ÉCHOS ET NOUVELLES

Les rayons Röntgen et la chirurgie militaire.

Le conflit russo-japonais confère une pleine actualité à l'application des rayons Röntgen aux opérations chirurgicales nécessitées par les blessures de guerre.

Les Japonais, toujours à l'affût des

dernières découvertes scientifiques, leur ont donné place dans la chirurgie d'armée, depuis bientôt quatre ans. En effet, pendant l'été de 1900, au moment des troubles de Chine, le service chirurgical des alliés compta M. le professeur Haga, qui radiographia de nombreux blessés, Français, Allemands et Japonais.

Sur les conseils du professeur Haga, qui vante fort les services rendus par la radioskopie, l'armée japonaise est pourvue d'appareils perfectionnés susceptibles de favoriser la recherche des projectiles logés dans les chairs. Grâce à la radiographie, les blessures de guerre seront sans doute moins dangereuses à l'avenir, et l'on pourra guérir là où il fallait amputer.

D'ailleurs, on aurait tort de supposer que la chirurgie militaire des pays d'Europe n'a pas devancé l'Extrême-Orient dans cette voie. Les premiers, les Allemands eurent l'intuition de l'importance des rayons Röntgen ; les Etats-Unis et la Grèce instituèrent ensuite des cabinets de recherche dans les hôpitaux militaires.

Et les treize grands hôpitaux d'armée répartis sur tout le territoire allemand possèdent, en plus des appareils courants, des appareils transportables prêts à suivre, à la première heure de la mobilisation, les formations sanitaires.
